

Territoires du Ruanda - Urundi .
Résidence du Ruanda .

N°2129/P.I.F/38

754/P.1
12.10.39

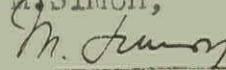
Kigali, le 3 octobre 1939 .

Objet :
Dossier s/ Chef Gasana .

N° 2130/P.I.F/38 - Transmis copie à Messieurs
les Administrateurs Territoriaux de : Kigali, Nyanza, Astrida ,
Shangugu , Kisenyi, Ruhengeri, Biumba, Kibungu en les priant de
porter à la connaissance des notables de leur Territoire le con-
tenu de la présente .

Le Résident du Ruanda

M. Simon,



Monsieur l'Administrateur Territorial ,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre N°:
283/P.I./38 du 22 septembre 1939 par laquelle vous me signalez que le sous-
chef Gasana était parfaitement au courant de la présence de deux "NYABINGI"
qui opéraient sur sa colline depuis de nombreuses années et que le dit sous-
chef s'est abstenu de les signaler à l'Administration Territoriale .

Ces procédés sont intolérables de la part d'un notable
investi d'un commandement par les autorités européennes . Ainsi que vous
me le proposez, j'inflige à GASANA une amende disciplinaire dont je fixe le
taux à Frs.250.- Vous voudrez bien l'avertir qu'en cas de récidive, il sera
révoqué .

Le Résident du Ruanda
signé: M.Simon,

Monsieur l'Administrateur Territorial
à KISENYI .

